

Numéro de dossier : **JLD2018-01-1960**
Date du repérage : **08/02/2018**

Désignation du bien visité	Désignation du propriétaire
16 rue du Couvent 33300 BORDEAUX Références cadastrales non communiquées Lot numéro Non communiqué, Etage RDC	M et Mme NGUYEN KHAN 5 allée de Rochebonne 85180 CHÂTEAU-D'OLONNE

Désignation de l'opérateur de diagnostic
Jean-Luc DELHAY

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : Néant Nature du bien : Habitation (partie privative d'immeuble)
--

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce :			
Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Hors Carrez	Motif de non prise en compte
Entrée et cuisine	13,70	-	
Séjour	13,90	-	
Salle d'eau	4,75	-	
Chambre	13,26	-	

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art 4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Superficie privative du lot en m ²
Surface Loi Carrez totale : 45,61 m² (quarante-cinq mètres carrés soixante et un)

Mérignac, le 08/02/2018
Pour servir et valoir ce que de droit.
Par : Jean-Luc DELHAY